



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-deux, le 14 décembre, à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Madame
Jocelyne DUPLAIN, 1^{ère} adjointe le 8 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Madame Jocelyne DUPLAIN, 1^{ère} adjointe.*

PRÉSENTS :

*Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Isabelle GAMEIRO,
Monsieur Bernard BARRY, et Monsieur Guy VEROT (à partir de la délibération n° 2022_12_08),
Adjoints, Monsieur Philippe CELLE et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.*

*Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur
François AKAKO, Madame Dorothee SOUVIGNET, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame
Karine PAULET, Madame Emilie SAGNOL, Monsieur Willy BERTHASSON, Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire pouvoir à Madame Jocelyne DUPLAIN
Madame Ghislaine BERGER, pouvoir à Madame Manon GOURDY
Madame Anne PICHON KELLY, pouvoir à Madame Isabelle GAMEIRO
Madame Delphine BONNET, pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND, pouvoir à Monsieur Bernard BARRY
Madame Laëtitia SABATIER, pouvoir à Madame Karine PAULET
Monsieur Hervé BONHOMME, pouvoir à Monsieur André SAGNOL*

ABSENTS EXCUSÉS :

*Monsieur Henri BARDEL
Madame Adeline BRUN
Monsieur Guy VEROT (jusqu'à la délibération n° 2022_12_07)
Monsieur Guillaume DEPEYRE*

Secrétaire de séance : Madame Karine PAULET élue à l'unanimité

Objet : Cession d'une portion de chemin rural au lieu-dit La Drey et fixation du prix de vente
(Délibération 2022_12_21)

Vu les articles L 161-10, L 161-10-1 et R 161-25 alinéa 2 du code rural et de la pêche maritime,
Vu les articles L 134-1 et R 134-5 à R 134-32 du code des relations entre le public et
l'administration,

Vu l'évaluation du service France domaines en date du 9 septembre 2022,

Considérant que lors du conseil municipal du 14 septembre 2022, la procédure de cession d'une
portion du chemin rural sis à La Drey a été engagée,

Dans ce cadre, une enquête publique a été ouverte, entre le 6 et le 20 octobre 2022.

Le registre d'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 24 octobre 2022, émettant un avis favorable à cette cession, considérant que cette aliénation présente plus d'avantages pour la communauté que d'inconvénients.

La parcelle d'une contenance de 210 m² est provisoirement cadastrée « partie 3 ». Le tarif de cession est fixé à 6€ le m² conforme à l'avis du service France Domaines. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite cession aux conditions sus énoncées, autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant et tout document s'y rapportant et dit que la recette correspondante sera encaissée sur le chapitre concerné du budget communal.

Membres en exercice	26
Présents	16
Représentés	7
Votants	23

Quorum	13
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	23

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 16/12/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 16/12/2022

Pour Copie conforme
Le 16/12/2022

L'adjoint aux finances,
Monsieur Didier ROUCOUSE

